



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GROSLAY

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION
CRECHE MAISON BLEUE
« LES PETITES PIVOINES »
PLACE DE LA LIBERATION - GROSLAY
(Droits de berceaux réservés par la commune)

N° _____
(partie réservée à l'administration)

SI L'ENFANT EST DEJA NE

NOM DE L'ENFANT : _____

PRENOM DE L'ENFANT : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

DATE SOUHAITEE D'ENTREE EN CRECHE : _____

DATE DE PRE INSCRIPTION : _____

N° D'ALLOCATAIRE CAF : _____

SI VOUS ETES ENCEINTE

NOM DE L'ENFANT A NAITRE : _____

DATE PREVUE DE L'ACCOUCHEMENT : _____

DATE SOUHAITEE D'ENTREE EN CRECHE : _____

DATE DE PRE INSCRIPTION : _____

N° D'ALLOCATAIRE CAF : _____

DATE D'ARRIVEE SUR LA COMMUNE : _____

Cette demande d'inscription devra être confirmée dans le mois qui suit la naissance de l'enfant par l'envoi de la copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance sur l'adresse mail :

petiteenfance@mairie-groslay.fr

Sans nouvelle de votre part, cette inscription sera annulée.

COORDONNEES DES PARENTS

Père Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél domicile : _____ Portable : _____

Employeur, nom et coordonnées :

Tél. professionnel : _____

Courriel personnel : _____

Courriel professionnel : _____

Mère Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél. domicile : _____ Portable : _____

Employeur, nom et coordonnées : _____

Tél. professionnel : _____

Courriel personnel: _____

Courriel professionnel : _____

Situation familiale des parents :

Célibataire Vie maritale Séparés/Divorcés Veuve/Veuf

Fratrie (année de naissance) : _____

AMPLITUDE D'ACCUEIL SOUHAITEE
CONCERNANT L'ENFANT PREINSCRIT

Jours	Heure d'arrivée	Heure de départ	Nombre d'heures par jour
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00. Sauf les samedis, dimanches, jours fériés, périodes de fermeture annuelle.

Il est OBLIGATOIRE de remplir le tableau ci-dessus en fonction de vos besoins. Attention aucune modification ne pourra être faite directement avec la Maison Bleue.

Toute modification des modalités d'accueil (amplitude horaire et/ou nombre de jours) au moment de l'inscription en crèche est susceptible de remettre en cause l'attribution de la place.

Il est à noter que la CAF impose des horaires à l'heure ou à la demi-heure (ex : 8h00 et 8h30 sont acceptés, contrairement à 8h15 et 8h45).

**Les familles doivent déposer leur enfant au plus tard à :
9h pour les PS (petite section) et 9h30 pour les MS (moyenne section) et GS (grande section).**

Attention cette fiche d'inscription ne donne lieu en aucun cas à l'attribution d'une place définitive dans notre structure.

J'autorise/ nous autorisons la Mairie service Petite Enfance à transmettre mon dossier complet à la direction de la crèche de La Maison Bleue.

Fait à Groslay, le

Signatures des parents
précédée de la mention « lu et approuvé »

« INFORMATION CNIL »

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et informatique par la mairie de Groslay afin de gérer les pré-inscriptions en crèche et procéder à l'attribution des places. Elles sont collectées par le service de la petite enfance, sont destinées à ce service et à la Direction Générale des Services. Elles sont conservées pendant cinq ans. La base juridique du traitement est le contrat.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, d'effacement ou de portabilité en contactant le Délégué à la protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER DE D'INSCRIPTION

- Copie du livret de famille (toutes les pages : parents et enfant(s) et/ou un acte de naissance,
- Copie de la carte d'identité des deux parents ou du titulaire de l'autorité parentale,
- Notification du N° d'allocataire de la CAF,
- Justificatif de l'employeur pour les deux parents,
- Copie de l'avis d'imposition pour les revenus de l'année N-2,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Justificatif de bail ou titre de propriété ou attestation d'hébergement à titre gracieux en cours,
- Le jugement précisant l'identité du détenteur de l'autorité parentale et du droit de garde en cas de séparation ou de divorce,
- Le cas échéant, le document notifiant que la famille est bénéficiaire de l'AEEH au regard d'un enfant en situation de handicap.

Il est fortement conseillé aux familles de chercher en parallèle un autre moyen de garde, car il y a en moyenne moins de 10 places disponibles à chaque rentrée scolaire.

L'ordre d'arrivée du dossier n'est pas un critère de priorité.